

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, deux février de l'an deux mille quinze (02/02/2015) à dix-neuf heure et trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal et à laquelle il y a quorum.

Sont présents:

Monsieur Pierre Dugré, maire
Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller, siège #1
Madame Micheline Lévesque, conseillère, siège #2
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller, siège #3
Monsieur Alfred D'Amours, conseiller, siège #4
Monsieur Réginald Lizotte, conseiller, siège #5
Madame Suzanne Vinet, conseillère, siège #6

Constatation du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h32. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

15-02.015 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant le point décès au varia et en laissant ouvert le point à l'ordre du jour inscrit au «G-1-Varia». **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

15-02.016 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, ayant en sa possession une copie de celui-ci depuis plus de trois jours, avant la tenue de la présente séance, permettant ainsi la dispense de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, déclare en avoir fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Suzanne Vinet;

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

15-02.017 Rapport mensuel des dépenses autorisées selon l'article 7.3 du règlement numéro 290-07.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé, que le conseil municipal autorise les dépenses et entérine le paiement des factures apparaissant sur le rapport présenté, par la directrice générale/secrétaire-trésorière, en annexe à la présente résolution, conformément aux dispositions du règlement numéro 290-07, pour des dépenses totalisant 26,784.05\$. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

15-02.018 Demande de l'Association du Lac-du-Portage

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac-du-Portage a réservée la salle du conseil, le 14 juin 2015, pour leur assemblée annuelle des membres, en cas de mauvais temps, et aussi le 21 juin 2015, pour la cuisine et la salle communautaire dans le cadre d'un brunch à l'occasion de la fête des pères;

CONSIDÉRANT QUE L'Association du Lac-du-Portage demande à la Municipalité d'utiliser les locaux sans frais particulier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt ;

QUE le conseil municipal autorise la municipalité à prêter, à titre gratuit, la salle du conseil, la cuisine et la salle communautaire de l'Édifice Municipal, pour les activités ci-haut mentionnées. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-02.019 Régularisation du dossier # 9791-92-1331 (M. Chouinard et Mme Ouellet)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal régularise le dossier #9791-92-1331, ayant en main une pièce conforme signé par le professionnel concerné, le technologue Monsieur Guido Bérubé, informant la municipalité que la conduite d'égout entre le bâtiment existant et la fosse septique, mise en place à l'été 2001 lors de la construction du système épurateur, est conforme aux normes et aux exigences.

QUE la copie conforme de cette lettre soit remise au service d'inspection des permis de la MRC de La Matanie pour la régularisation de leur dossier, concernant leur installation septique.

QUE Monsieur Gervais Chouinard et de Mme Nicole Ouellet soient autorisés à entreprendre les démarches pour leur futur projet. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-02.020 Entente de partenariat – Comité saines habitudes de vie COSMOSS MRC de La Matanie

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Alfred D'Amours;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule l'entente de partenariat concernant la réalisation de l'action «équipements amusants» prévue au plan d'action 2014-2015 du Comité saines habitudes de vie COSMOSS MRC de La Matanie. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-02.021 Projet de relocalisation et d'aménagement de la Bibliothèque de Ste-Paule

CONSIDÉRANT La fermeture de l'école Val-Joubert;

CONSIDÉRANT La désuétude du local de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut conserver ce bien culturel et social;

CONSIDÉRANT L'augmentation d'usagers d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la culture et des communications offre un programme – aide aux immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est admissible à 90% de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut déménager ce bien dans ces locaux du bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte;

QUE le conseil municipal donne mandat aux responsables du projet (Madame Suzanne Vinet, conseillère municipale, Madame Carmen D'Amours, responsable de la bibliothèque, et Madame Mélissa Levasseur, directrice générale) d'engager un architecte, afin de nous présenter un avant-projet sur les coûts et les plans d'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale.

QUE les honoraires de l'architecte soient payés avec le futur projet de règlement d'emprunt de la bibliothèque. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

Période de questions

15-02.022 L'ordre du jour étant épuisé, à 20h05, le conseiller Monsieur Alfred D'Amours lève la séance. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**